



# DÉLIBÉRATION

## du 8 juillet 2025

Présents : 17 Excusés : 7 7 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, Mme M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Bruno BENOIT), Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIÉ), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), M. Damien GUILLON, (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Laura BRETAUD</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 2 juillet 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>09 JUIL 2025</u> Publiée, le <u>09 JUIL 2025</u> Notifiée, le	
<b>Délibération n°25.4.03</b>	<b><u>BÂTIMENTS</u></b> <b>Travaux de réhabilitation de l'église - lot n°4 beffroi - avenant n°1</b>

Madame le Maire rappelle aux élus qu'un marché a été conclu avec l'entreprise BODET pour le lot 4 - beffroi du marché de rénovation de l'église le 25 février 2025 pour un montant de 21 996.72€ HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, l'entreprise a constaté **des altérations non visibles avant démontage**. Une étude complémentaire a été réalisée. Il ressort de cette étude :

- Une **altération des poutres de tête du beffroi** lors du retrait des plaques de zinc ligne (02 Démontage des 3 tôles d'habillage en zinc au niveau des poutres de tête). Ces poutres sont à remplacer.
- Une **altération des poutres d'assises du beffroi** au niveau des corbeaux. La totalité (6) des poutres maitresses est à remplacer. Elles seront positionnées suivant la nouvelle étude transmises à la maîtrise d'œuvre.
- Le **beffroi n'est pas auto stable**. L'entreprise prévoit de l'alourdir avec une section de poutres plus importante 350/350mm.

**L'entreprise BODET a établi un devis à 14 836.50€ HT, portant le marché aux montants suivants :**

- Montant initial du marché : 21 996.72€ HT
- Montant de l'avenant n°1 : 14 836.50€ HT
- **Montant total : 36 833.22€ HT**
- **Différence entre le marché initial et le nouveau marché : 67.45%**

Le pourcentage d'écart entre le marché initial et le nouveau montant du marché après avenant étant supérieur à 10%, il est nécessaire de délibérer pour valider cet avenant.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition du Maire,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'exposé présenté,**

**Vu l'avis de la Commission urbanisme du 05/05/2025,**

**Considérant que, conformément à l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, la modification apportée par l'avenant ne peut être regardée comme substantielle,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot 4 – beffroi du marché de rénovation de l'église Saint-Pierre Saint Paul à conclure avec l'entreprise BODET pour un montant de 14 836.50€ HT.
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Laura BRETAUD**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,  
Nadine YOU**

